

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : (indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non
si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous
Retransmission en temps réel :
Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non
si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certificat

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certificat :

Si l'installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice) : oui non
Si oui, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif de vidéoprotection définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice) et le formulaire cerfa 51336#02 à compléter

Les membres de la commission préconisent un délai de conservation des images de 15 jours (20 jours pour les commerces sensibles tels que les tabacs, pharmacies, garages)

Seuls les installateurs possédant une certification "vidéoprotection" VERITAS ou APSAD peuvent délivrer une attestation conforme

6 - PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non
si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

En Côtes d'Armor, la commission départementale préconise un minimum de 2 personnes habilitées
PRECISION: les personnes habilitées à accéder aux images sont celles qui peuvent extraire les images

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements :

Modalités de destructions des enregistrements :

Indiquer la façon dont l'enregistreur vidéo est protégé physiquement (par exemple: enregistreur situé dans un bureau fermé à clés)

Indiquer la façon dont les images sont sauvegardées (disque dur, etc...) et la façon dont l'accès aux enregistrements est protégé virtuellement (ex : identifiant et mot de passe)

Indiquer la façon dont les images sont détruites (effacement manuel, automatique ?)

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) :

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage :

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : Prénom : Fonction de cette personne :

ou service responsable : Téléphone :

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

Fonction habilitant le déclarant à signer :

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéoprotection.

SIGNATURE ET CACHET :

Date :

Le numéro doit être identique à celui qui figure sur le panneau d'information du public